

Introduction aux paysages ordinaires

Serge Schmitz

Département de géographie, Université de Liège.

Les paysages ordinaires sont souvent définis comme le négatif des paysages remarquables, ces paysages extra ordinaires qui valent le détour au guide Michelin, qui méritent l'arrêt pour les contempler, qui supposent que les autorités publiques mobilisent des moyens importants pour les protéger et les mettre en valeur. Ces paysages remarquables sont à la fois une pierre du patrimoine national, mais également un objet de consommation. Ils sont connus et reconnus.

L'analyse des paysages remarquables conduit à leur attribuer trois types de caractéristiques fondamentales :

- des dimensions hors de l'ordinaire (longueur de vue, angle de vue, superficie, dimensions verticales).
- une intégrité qui permet de considérer le paysage comme un tout et non comme une juxtaposition d'éléments discordants.
- une stabilité qui, bien qu'elle soit toute relative, permet au paysage d'être reconnu et de porter des géosymboles d'une communauté.

Enfin le paysage sera d'autant plus remarquable qu'il est reconnu comme telle et médiatisé.

Quand la politique prend le pari de reconnaître à côté de ces paysages remarquables, les paysages ordinaires, ces paysages qui font partie de nos cadres de vie quotidiens ; on se retrouve rapidement devant un gap conceptuel et méthodologique qui ne manque pas d'être rapidement remplis de tout et de rien. On recycle les méthodes d'approches des géosystèmes (ces écosystèmes où les activités humaines sont prises en compte) ; on refait des tableaux de géographie régionale vidalienne ; on applique les méthodes mises au point pour les paysages remarquables en oubliant qu'il est utopique d'appliquer partout ces politiques lourdes et onéreuses. Car les méthodes de rénovation et de gestion des paysages sont souvent dédiées aux paysages remarquables, qui parce qu'ils sont extra ordinaires méritent des moyens hors de l'ordinaire. Elles entraînent généralement des dépenses importantes et peuvent porter atteintes, sous le couvert de l'intérêt général, à la liberté des propriétaires.

Conscient de ces difficultés, on propose alors d'assimiler les paysages ordinaires aux cadres de vie. On assisterait juste à un glissement sémantique. La politique et la recherche sur le cadre de vie devenant par un coup de baguette magique européenne, par un coup de manne à subsides, la politique et la recherche paysagère. Les paysages ordinaires seraient les paysages de la quotidienneté, ceux qui nous entourent, et s'opposeraient aux paysages remarquables pour lesquels on est prêt à se déplacer. Cette hiérarchisation pose cependant problème car selon les cadres de référence spatiales et communautaires, le seuil entre paysage ordinaire et remarquable varie largement. Tel paysage exceptionnel en Belgique ou chargé d'une valeur communautaire locale perd de son aura à une échelle plus vaste. Pourtant, il est vrai que nos paysages ordinaires sont menacés de banalisation et que comme on s'est battu pour conserver une certaine biodiversité, il est urgent de réfléchir à la géodiversité si l'on veut que les campagnes et les villes européennes conservent quelques caractéristiques locales.

N'avons nous cependant pas intérêt à distinguer les concepts de cadre de vie et de paysage ? Le paysage étant la partie de territoire telle que perçue par les populations (Convention européenne du paysage, 2000), les méthodes d'approche et de gestion de ces paysages ordinaires ne devraient-elles pas commencer par travailler à partir et sur les représentations ? Quels sont, au fait, nos paysages ordinaires ? Se poser la question fait prendre conscience que l'ensemble des lieux que nous fréquentons, que nous voyons, ne sont pas nécessairement de l'ordre de nos paysages quotidiens. Le paysage n'est pas un donné mais une construction opérée depuis un point de vue (Simmel, 1913). Il y a un travail ou une sensibilisation à réaliser pour qu'un ensemble d'éléments de notre cadre de vie devienne un tout paysager, pour que l'ergorama où nous agissons devienne panorama. De même pour le chercheur ou le décideur, il y a une écoute à développer pour que les éléments matériels du cadre de vie soient enrichis par le point de vue, par les significations, pour que lorsqu'il propose un coup de bistouri, il le propose en intelligence des lieux.

En 1997, nous avons interrogé les habitants d'une vallée ardennaise sur les modifications de leur cadre de vie. Le but était de déterminer l'étendue et les composantes de l'environnement pertinent de chacun (Schmitz, 2001). Nous avons constaté l'apparente pauvreté de ces environnements. La perception du cadre de vie semble restreinte à une série de prises paysagères qui permettent d'agir et de réagir mais qui ne relatent guère l'exhaustivité de l'environnement. Si nous ne pouvons rejeter les critiques qui postulent que la perception du cadre de vie est au-delà de ce que les habitants sont conscients (Pocock, 1982, Partoune, 2004), les résultats de la recherche plaident pour une faible sensibilité paysagère. Ainsi, parmi les facteurs qui favorisent la sensibilité aux modifications paysagères, la charge symbolique et l'impact concret sur la vie quotidienne présentent un poids beaucoup plus important que la visibilité ou la localisation par rapport aux espaces de vie (Schmitz, 2001).

Il est facile de regarder, plus difficile de voir. Dans le paysage, on ne voit et on ne reconnaît que ce que l'on connaît déjà (Antrop, 1989). Pour les paysages ordinaires, la question ne serait pas tant comment les protéger mais comment les construire (Dewarrat et al, 2003). Car beaucoup de nos cadres de vie n'auraient pas encore acquis le statut de paysage, de cette forme symbolique qui permet de voir (Cauquelin, 1990) ; les éléments de cadre de vie n'étant pas perçus comme un élément d'un tout plus large. Faire naître cette perception paysagère auprès des différents acteurs permettrait d'apporter de la cohérence, de l'intégrité dans ce sous-produit aléatoire de logiques spatiales fragmentées et monofonctionnelles qu'est le paysage (Donadieu, 1998). Riches de ces prises de consciences que le paysage ordinaire n'est pas donné en soi et ne peut se définir simplement comme le négatif des paysages remarquables, il suffirait alors de suivre les mesures générales de la Convention européenne du paysage qui prennent alors une nouvelle dimension :

- a) reconnaître que les paysages ordinaires existent ; c'est-à-dire les faire naître ;
- b) développer une politique spécifique de prise de conscience et d'explication des systèmes producteur. Car en matière de paysage, et particulièrement en matière de paysages quotidiens, il ne suffit pas d'appliquer un peu de cire pour modeler la structure paysagère et la rendre plus avenante, les interventions doivent porter sur l'adaptation des systèmes créateurs à la nouvelle finalité paysagère ;
- c) faire participer le public afin d'intégrer la partie invisible trop souvent négligée mais qui donne pourtant sens à nos paysages (Schmitz 2004) ;
- d) intégrer les paysages ordinaires aux autres politiques. Une fois la sensibilité aux paysages ordinaires créée, il ne faudrait pas négliger ce nouvel outil.

En Suisse, le bureau Urbaplan a développé des méthodes d'analyse et de gestion paysagères basées sur la double approche de l'écoute de la population et de la recherche archéologique qui ont permis de donner du sens au cadre de vie (Dewarrat et al., 2003). Cette démarche a permis de fédérer la population autour de leur paysage et du sens qu'elle voulait lui donner. Ainsi à Onnens, lors d'une réflexion sur la sécurisation des cheminements écoliers, on s'est rendu compte du contraste entre les façades côté rue et côté jardin. Ces dernières, étant souvent les belles façades, témoignaient d'une structure villageoise ancienne et oubliée : jadis, la route passait du côté des jardins actuels et fut transférée lors de sa modernisation. Cette prise de conscience fit abandonner le projet de trottoir en bord de chaussée pour la réouverture d'un chemin côté jardin. Cependant, une démarche similaire dans une commune périphérique fribourgeoise a soulevé la difficulté de sensibiliser et de réunir l'ensemble de la communauté.

L'approche, les méthodes et la gestion des paysages ordinaires reposeraient donc sur un travail de sens et de négociation. Il y a un travail d'animation et d'exploration des liens entre la communauté et son paysage. Néanmoins, pour donner sens, une connaissance des paysages et des communautés nous paraissent plus qu'utiles et sont l'autre volet indissociable pour une politique des paysages ordinaires.

Bibliographie

- ANTROP M., 1989. *Het landschap, meervoudig bekeken*, Kapellen: Pelckmans.
- BERDOULAY V., PHIPPS M., 1985. *Paysage et système*, Ottawa : Editions de l'Université d'Ottawa.
- BERQUE A., 1995. « Des erreurs de fond en matière de paysage », *Géographie et cultures*, 14 : 133-139.
- CAUQUELIN A., 2000. *L'invention du paysage*, Paris : PUF.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2000. *Convention européenne du paysage*, Florence, 20.X.2000, Série des traités européens – n°176.
- DEWARRAT J.-P., QUINCEROT R., WEIL M., WOEFFRAY B., 2003. *Paysages ordinaires. De la protection au projet*, Sprimont : éd. Mardaga.
- DONADIEU P., 1998. « Du désir de campagne à l'art du paysagiste », *L'Espace géographique*, 27/3 : 193-203.
- PARTOUNE Ch., 2004. *Un modèle pédagogique globale pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Liège, Université de Liège, Faculté des sciences.
- POCOCK D.C.D., 1982. "Valued landscape in memory: the view from Prebens' bridge", *Transactions of the institute of British Geographers*, 7/3: 354-364.
- SCHMITZ S., 2001. « La recherche de l'environnement pertinent, contribution à une géographie du sensible », *L'Espace géographique*, 30/4 : 321-332.
- SCHMITZ S., 2004. « Le paysage invisible », in Daniel Puech et Anne Honeger, *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?*, Montpellier : Publications de l'Université Pau Valéry, 27-33.
- SIMMEL G., 1913. « Philosophie du paysage », in *La tragédie de la culture et autres essais*, trad Paris : Rivages, 1988.